

La Montagne :

Un collectif contre la construction de trois engins

Publié le 31/10/2015



Nuisances sonores, visuelles, impact sur le tourisme... le collectif d'habitants dresse la longue liste de leurs inquiétudes face au projet de construction éolien.? © photo louis fayet

Des habitants de Saint-Priest-de-Gimel, rejoints par d'autres de Gimel, se sont regroupés en collectif pour s'opposer à l'installation de trois éoliennes sur la commune.

S'il n'entraîne pas encore les pales des trois futures éoliennes prévues sur le site du puy de l'Aiguille à Saint-Priest-de-Gimel, le vent - celui de la discorde - souffle déjà entre un collectif d'habitants et le projet soutenu par la municipalité. D'une seule voix, certains administrés de la commune et

quelques autres de Gimel-les-Cascades tempêtent contre les nuisances que va, selon eux, entraîner la construction des engins.

Refus tout de go

Au pied de l'église, située en contrebas du site où un mât de mesure a déjà été installé, six membres du collectif d'opposants dressent la liste des doléances. « La première raison pour laquelle nous ne voulons pas de ce projet, c'est qu'il est synonyme d'une dégradation totale du cadre. Le pays va être totalement transformé », lance Alain Chastre, avant de poursuivre : « Là, le mât qui émerge est à 102 mètres. On le voit beaucoup, alors imaginez trois éoliennes à 180 mètres ! » A ses côtés, François-Xavier de La Horie abonde : « Le château de Saint-Priest est classé, de même que la commune de Gimel non loin. »

Pour Jeanine Beynel, ce projet éolien est une hérésie avec la politique touristique : « Le schéma de développement touristique souhaite développer ce secteur de 20 %. C'est incohérent. Surtout quand on pense que d'autres communes sont concernées : Saint-Pardoux, Corrèze, Saint-Paul... » Alain Chastre regrette un manque d'information de la part de la municipalité, évoquant « deux réunions publiques modestement annoncées ». « En terme d'économie globale - participation des entreprises locales et retombées pour la commune -, au final, c'est négatif », poursuit-il.

D'autres, comme Robert Colombier-Leyrat, constatent déjà : « J'habite en face. J'aurai ce spectacle juste devant mes fenêtres. » Les inquiétudes abondent encore : risque pour les nappes phréatiques lors de la construction des socles, conséquences pour la faune et la flore ou encore dévaluation du foncier... Alors que le permis de construire devait être déposé, indique le collectif, le deuxième semestre 2015, Alain Chastre prévient : « On attend les documents de l'enquête publique et on prévoit tous les recours possibles ».

Julien Bachellerie